

Rapport développement durable du Conseil général de l'Oise – 2013

Conseil général de l'Oise
Débat d'orientations budgétaires 2014

EDITO



Aujourd'hui, le développement durable a une dimension transversale, qui intègre à la fois les enjeux écologiques, économiques et sociétaux de l'action publique. En cohérence avec cette vision, le Conseil général de l'Oise conduit une démarche stratégique, pour un modèle local de développement du territoire qui soit à la fois innovant, solidaire et respectueux de l'environnement.

Le développement durable est un élément essentiel de la citoyenneté de ce XXI^{ème} siècle. Cette éco-citoyenneté à laquelle chacun doit pouvoir accéder couvre un spectre très large de droits et de devoirs. C'est pour cela que le Conseil général conduit des actions ambitieuses et innovantes : pour développer une politique volontariste dans la gestion des déchets, respectueuse de l'environnement, des riverains et des contribuables ; pour sauvegarder les espaces naturels sensibles du département et les ouvrir au public tout en les préservant ; pour diminuer, dans nos propres actions, les émissions de gaz à effet de serre ; pour permettre à nos concitoyens d'accéder à un logement de qualité, qui les préservera des menaces de la précarité énergétique.

L'ensemble des politiques départementales est ainsi irrigué par les principes et les ambitions de notre document-cadre, l'Agenda 21, dont la révision est actuellement en cours. Il ne s'agit pas uniquement des enjeux environnementaux, qui pourraient être isolés du reste de l'action publique, il s'agit au contraire de construire des nouveaux modèles d'action, pour un département pionnier dans l'éco-citoyenneté.

Yves Rome,
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

SOMMAIRE

Introduction	5
1. L'institution départementale et le développement durable	8
1.1 La gestion durable du patrimoine	8
1.1.1 L'optimisation des déplacements et le renouvellement du parc automobile	8
1.1.2 La promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux	9
1.1.3 La gestion des déchets du département et la maîtrise des consommables	10
1.2 L'intégration des engagements du développement durable à travers la commande publique	10
1.2.1 L'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics	10
1.2.2 La dématérialisation	11
1.3 Une gestion des ressources humaines responsable et résolument orientée vers l'avenir du territoire isarien	13
1.3.1 Favoriser l'insertion professionnelle	13
1.3.2 Garantir la qualité des conditions de vie au travail	15
1.3.3 Anticiper et gérer la raréfaction budgétaire	16
1.4 La transversalité et l'évaluation	17
1.4.1 Le projet territorial de développement durable du Conseil général	17
1.4.2 Les avis du Conseil de Développement Durable de l'Oise	18
2. Les politiques territoriales et le développement durable	18
2.1 La lutte contre le changement climatique	19
2.1.1 Le Plan Climat Energie Territorial	19
2.1.2 Le plan départemental pour une mobilité durable	20
2.1.3 L'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments	22
2.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	23

2.2.1 La préservation des espaces naturels sensibles de l’Oise, leur mise en réseau et leur promotion	23
2.2.2 La préservation des ressources en eau	25
2.3 L’épanouissement des Isariens	27
2.3.1 Les collèges au cœur du développement durable	27
2.3.2 L’épanouissement par la culture	29
2.3.3 Les pratiques sportives, source d’épanouissement, de santé et de bien-être	31
2.4 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	33
2.4.1 L’autonomie des personnes âgées et handicapées	33
2.4.2 La solidarité intergénérationnelle	35
2.4.3 La politique de la ville et le logement	37
2.5 Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables	38
2.5.1 Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets du BTP	38
2.5.2 L’aménagement numérique du territoire	39
2.5.3 L’incitation à une économie sociale et solidaire sur le territoire	40
2.5.4 Le soutien à l’innovation	42
3. Les modalités de dialogue mises en œuvre au sein de la collectivité	44
3.1 La sensibilisation en interne et en externe au développement durable	44
3.1.1 La sensibilisation en interne	44
3.1.2 La sensibilisation en externe	45

Introduction

Près d'un mois après la deuxième conférence environnementale qui s'est tenue au Conseil économique, social et environnemental, le Conseil général de l'Oise présente la **troisième édition de son rapport sur la situation en matière de développement durable**, tant pour son fonctionnement propre que dans l'exécution de ses politiques départementales.

Au même titre que les débats nationaux sur la **transition énergétique**, le département de l'Oise s'est activement engagé dans la réflexion face à ce défi social et environnemental que représente la lutte contre le changement climatique. En tant qu'institution exemplaire, elle a tout d'abord analysé son propre bilan interne de ses consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, pour pouvoir élaborer un programme d'actions en faveur d'une réduction de près de 3% de ses émissions par an. Dès 2013, le département a décidé d'élargir la démarche à l'échelle de son territoire, en associant l'ensemble des acteurs concernés par ce défi majeur, et engagera courant 2014 le **Plan Climat Energie Territorial** du Conseil général de l'Oise.

D'autres chantiers sont également en œuvre et présentés dans ce rapport, à l'instar de ceux issus de la conférence environnementale avec notamment les **emplois et la transition écologique**, la politique de l'eau, la biodiversité ou encore l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans sa démarche de **service public de proximité en milieu rural**, le département de l'Oise a également inauguré en septembre 2013 la première **maison du Conseil général mobile**, qui assure un accompagnement itinérant auprès des usagers dans leurs démarches administratives, pour répondre à leurs questions (jeunesse, logement, transport, etc.) et pour les informer sur les aides départementales. La maison du Conseil général mobile permet de bénéficier d'un espace d'accueil avec accès à internet et d'un espace plus confidentiel pour des entretiens avec les agents du département.

Autre service public de proximité, le réseau des **Maisons départementales de la Solidarité** dans l'Oise est un outil indispensable pour lutter contre l'isolement géographique et social, et prévenir l'apparition de « **déserts médicaux** ».

Le département s'engage dans la lutte contre les déserts médicaux qui visent à pallier le manque de médecins dans les territoires ruraux.

Enfin, ce rapport souligne également l'esprit pionnier de notre collectivité grâce à l'engagement dans la fibre optique pour la mise à très haut débit de l'ensemble du territoire. Avec l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en mai 2012, cette **révolution numérique** ouvre la voie à une multitude de nouveaux services (e-éducation, e-services, e-santé, e-commerce, télétravail,...) et l'accès à l'économie numérique.

Methodologie d'élaboration du rapport de développement durable

Un travail en lien étroit avec l'Agenda 21 départemental

Le rapport de développement durable du Conseil général de l'Oise s'élabore en lien étroit avec les services départementaux, et de façon partagée avec les membres du Conseil de Développement Durable de l'Oise.

Les grands chantiers de développement durable mis en exergue sur l'année 2012 et les indicateurs sont issus en partie de l'Agenda 21 départemental, véritable projet territorial de développement durable de la collectivité.

Pour plus de mise en perspective afin de préparer le débat d'orientations budgétaires pour 2014, des dispositifs, projets ou chantiers départementaux ayant une incidence importante en terme de développement durable sont également mis en lumière dans ce rapport.

D'autres documents stratégiques ou de planifications de la collectivité permettent également de valoriser l'engagement dans le développement durable et sociétale de notre collectivité.

Ainsi, Agenda 21 départemental, Agendas 21 scolaires, rapports d'activités, plan pour une mobilité durable..., sont autant de documents de planification de la collectivité au cœur desquels des actions en faveur du développement durable sont inscrites et l'Agenda 21 départemental, accompagné des indicateurs de suivi permet d'y apporter le fil conducteur et la cohérence pour un projet territorial tourné vers un avenir durable et solidaire de l'Oise.

Arrivé au terme du premier programme d'actions (2006-2012) de l'Agenda 21 et afin de poursuivre ses démarches de développement durable de manière efficace, le Conseil général de l'Oise entame une réflexion pour l'élaboration de son second programme d'actions à l'horizon 2020.

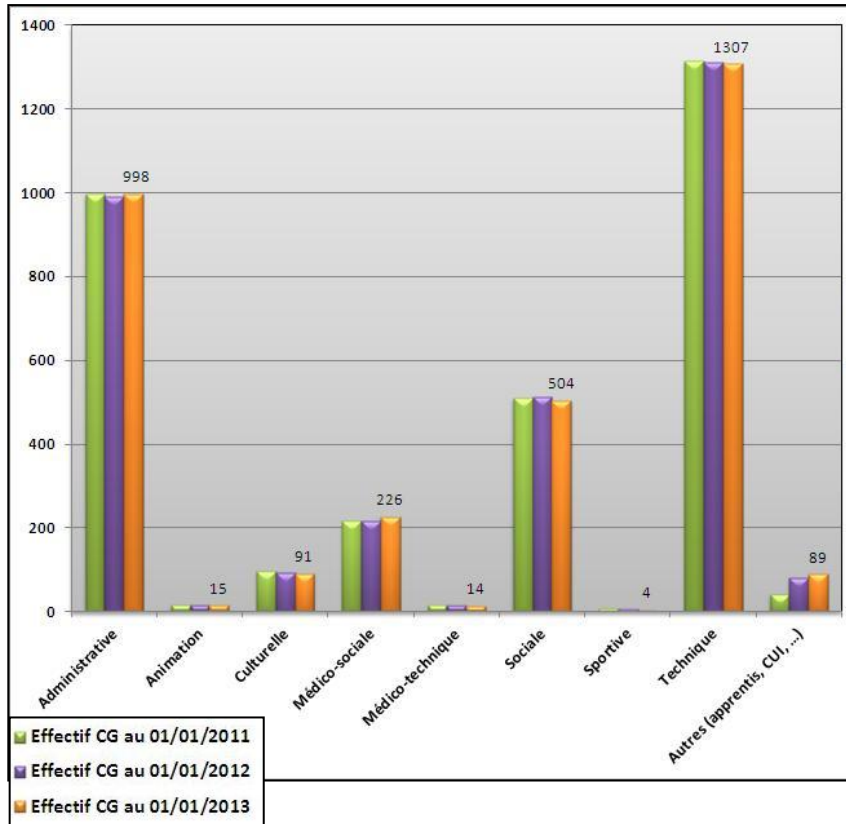
A ce titre, ce rapport de développement durable pour l'exercice 2013 a conservé la même trame que la deuxième édition, et une actualisation tant des données que des dispositifs en faveur du développement durable a été effectuée pour préparer le débat d'orientations budgétaires pour 2014.

Le Conseil général de l'Oise en quelques chiffres

Pour une vision plus actuelle de l'institution, les données présentées ici sont issues de l'exercice 2013.

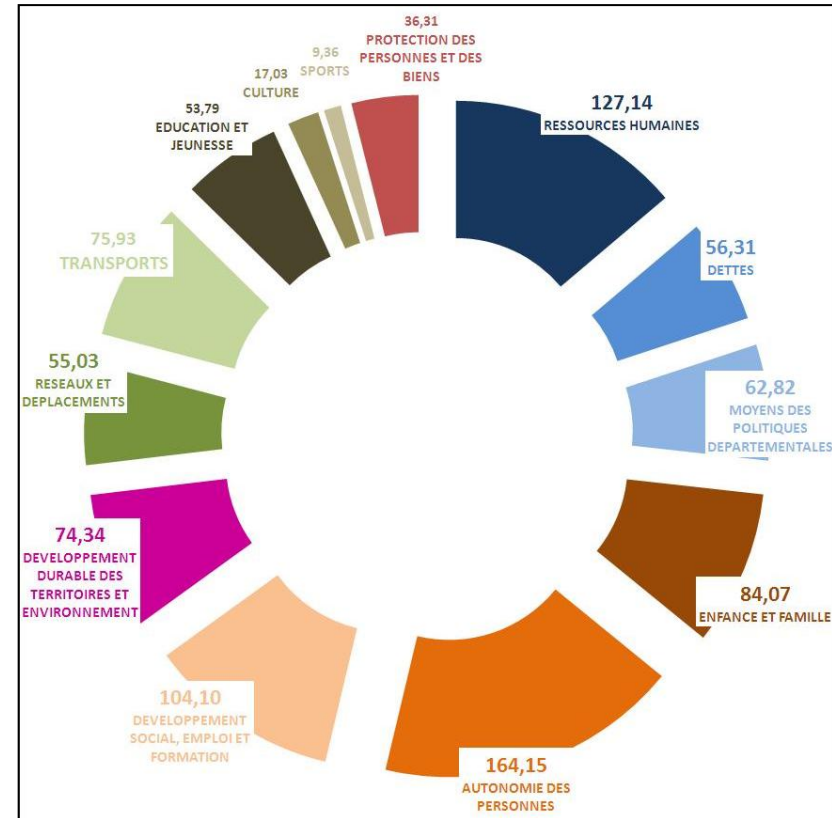
3 248 agents départementaux et 123 métiers différents

Emplois par filière



Budget 2013 : 920,38 millions d'euros

Budget réparti par mission (en millions d'euros)



1.

1. L'institution départementale et le développement durable

Le Conseil général de l'Oise poursuit son engagement en faveur d'une gestion éco-responsable de son patrimoine et de ses services, avec l'ambition de garantir et communiquer sur les bonnes pratiques mises en place.

Cette première partie se concentre sur les démarches réalisées en interne, à la lumière des 5 finalités de développement durable, pour s'assurer d'une gestion raisonnée et responsable de son fonctionnement au travers du patrimoine, de la commande publique, de la gestion des finances et des ressources humaines.

1.1 La gestion durable du patrimoine

L'institution départementale possède un patrimoine immobilier, un parc automobile et au titre de son activité administrative génère des déchets. La collectivité a intégré la notion de développement durable dans leur gestion, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité et des ressources.

1.1.1 L'optimisation des déplacements et le renouvellement du parc automobile

L'optimisation de la flotte automobile départementale

En 2012, les véhicules propres représentaient 6% du parc automobile départemental, soit 32 véhicules dont 25 véhicules au Gaz Naturel de Ville (GNV).



En 2013, le département a décidé d'acquérir des véhicules électriques : une première expérience en « électromobilité » a donc débuté en janvier avec la mise en œuvre de 2 fourgonnettes tout électrique dédiées à des déplacements intra-urbains. Cette évolution permet de réduire les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre (7 teq.CO2 sur 5 ans par véhicule). De plus, les coûts de carburant et d'entretien sont, dans le cas des voitures électriques, respectivement inférieurs de 80% et 40% à ceux des véhicules thermiques.

Le choix de véhicules à moteur hybride (thermique / électrique) est également envisagé pour les futurs investissements du parc automobile.

Véhicule électrique du Conseil général de l'Oise

8 points de rencontre pour le co-voiturage dans l'Oise

Pour favoriser le covoiturage, le département a installé en 2013 des points de rencontre pour les automobilistes désireux de pratiquer le co-voiturage, soit pour les déplacements domicile-travail, soit pour leurs déplacements professionnels.

À proximité immédiate des grands axes et en amont des zones de bouchon, 8 parkings sont déjà signalisés par un totem Covoitur'Oise et un marquage au sol :

- parking de l'hypermarché Auchan à LA CROIX-SAINT-OUEN ;
- parking de l'Intermarché à BRESLES ;
- MILLY-SUR-THERAIN ;
- BAILLEUL-SUR-THERAIN ;
- SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE ;
- parking de la gare à SENLIS ;
- parking de l'hypermarché Leclerc au PLESSIS-BELLEVILLE ;
- au Bois de Lihus, au carrefour de la RN31 et de la RD1017 à MOYVILLERS.

1.1.2 La promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux

Le patrimoine bâti du département est constitué de 188 bâtiments (181 en 2011) dont 85 administratifs et 66 collèges répartis sur l'ensemble du département. Dans les années à venir, la facture énergétique de ce patrimoine va nécessairement s'alourdir étant donné la tendance inflationniste du coût des énergies. Le Bilan Carbone de l'administration départementale a montré que 14 % des émissions en teq.CO2 étaient dues aux consommations énergétiques du patrimoine bâti.

Pour mener à bien l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine existant, le département a réalisé, sur 2009-2010, un audit de performance énergétique sur l'ensemble de son patrimoine bâti.

La sensibilisation et l'information des usagers

L'étiquette énergie montrant la consommation du site est affichée dans tous les bâtiments départementaux et les collèges.

Des actions ponctuelles de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et de l'eau ont été mises en place en lien avec le comité interne éco-responsable. Initiée fin 2010, l'exposition itinérante sur les éco-gestes a circulé dans tous les bâtiments départementaux jusqu'en mai 2012. Une sensibilisation des agents sous la forme de conférences a pris le relais en 2013.

Le marché de température avec intéressement pour les collèges de l'Oise

Le département a passé en 2009, pour l'ensemble des collèges publics de l'Oise, un nouveau contrat d'exploitation des installations de chauffage et de traitement d'air, afin de réduire de 10% à minima et sous 8 ans les consommations énergétiques des collèges. Le bilan 2012 de ce marché est extrêmement positif, avec une réduction de 32 % des consommations énergétiques (par rapport aux consommations de 2008/2009), grâce à un meilleur pilotage des installations et des travaux d'amélioration.

Les économies représentent près de 1,5 M€ pour la partie chauffage des collèges par rapport au précédent marché et ont permis de compenser la hausse du coût des énergies :

- Gaz : + 61 % ;
- Fioul domestique (FOD) : + 92 % ;
- Propane : + 69 % ;
- Bois : + 4 %.

1.1.3 La gestion des déchets du département et la maîtrise des consommables

Dès 2006, le département s'est engagé dans une gestion écoresponsable de ses achats de fournitures et de consommables, avec en premier le tri sélectif du papier.

En 2012, 204,5 tonnes de papier ont été recyclées (la différence entre 2011 et 2012 s'explique par les divers déménagements et l'archivage effectué à cette occasion). Fort de cette expérience, le département a développé d'autres filières de collecte et de ramassage de gestion des piles, de cartouches d'encre, de bouchons et de matériels informatiques. En 2012, près d'une tonne de piles ont ainsi été recyclées, environ 2,7 tonnes de cartouches d'encre, 239 kg de lampes et néons et 1,4 tonnes de bouchons.

1.2 L'intégration des engagements du développement durable à travers la commande publique

La commande publique représente à l'échelle nationale 10% du PIB et constitue un puissant levier pour favoriser la prise en compte du développement durable par les acteurs privés et publics de l'économie. Depuis 2006, le code des marchés publics intègre de nouvelles dispositions inscrites à l'article 6 de la Charte de l'environnement qui rappelle que : « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

1.2.1 L'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

Tous les marchés du département intègrent a minima un critère de développement durable.

Les clauses sociales

Les objectifs de cette pratique solidaire sont les suivants :

- Favoriser le rapprochement entre le monde économique et celui de l'insertion ;
- Permettre aux personnes éloignées de l'emploi de poursuivre leur parcours d'insertion en entreprise ;
- Consolider les structures de l'Insertion par l'Activité Economique en leur permettant l'accès aux marchés publics ou via la mise en place de partenariat avec de nouvelles entreprises ;
- Proposer aux entreprises des candidatures ciblées.

En 2012, 28 marchés ont été actifs sur l'année, ce qui représente 23.444,78 heures d'insertion réalisées (soit 14,6 Equivalent Temps Plein – ETP - pour un prévisionnel de 19.858,17 heures). Ces heures ont été effectuées par 137 personnes.

56 entreprises différentes (sans compter les sous-traitants) ont été ou sont concernées par ces clauses.

Depuis la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés départementaux, plus de 70.000 heures d'insertion ont été réalisées.

Les clauses environnementales

Il existe une volonté très forte du département pour réduire les impacts environnementaux sur les marchés. Les clauses environnementales sont systématisées pour tous les marchés qui s'y prêtent (aussi bien les marchés de travaux, de fournitures que de services).

Par exemple pour les marchés de travaux routiers, un écobilan périodique est demandé pour assurer le suivi en cours d'exécution et ce, en sus des plans déchets qui sont exigés systématiquement. Ces obligations sont même associées à un critère de sélection des offres sur les engagements relatifs à la démarche environnementale des candidats.

1.2.2 La dématérialisation

Le Conseil général de l'Oise est engagé dans une démarche de développement durable et a ainsi lancé un projet de dématérialisation au sein des services départementaux. Les avantages liés à la dématérialisation pour l'administration sont très variés :

- Plus d'efficacité et d'efficience pour les agents et les usagers ;
- Facilités d'accès à l'information ;
- Amélioration de la sécurité de l'archivage ;
- Réduction des déchets (papiers).

Depuis plusieurs années, la démarche de dématérialisation est lancée à différents niveaux.

- Les courriers du Président ont été dématérialisés : des circuits de validation ont été créés et en tous lieux, le Président peut consulter les courriers, les annoter et les retourner vers son secrétariat à partir d'une tablette numérique ;

- Pour la Direction de la Coordination et des Services de l'Assemblée (DCSA), le processus délibératif est dématérialisé de l'élaboration des rapports du Président à l'Assemblée et à la Commission Permanente jusqu'à l'adoption des délibérations CG et décisions CP qui en découlent.

Il est prévu de poursuivre cette dématérialisation notamment :

- ↳ par la mise à disposition aux élus et services des rapports du Président,
- ↳ par le dépôt des délibérations / décisions au contrôle de légalité (projet ACTES),
- ↳ par l'édition du Recueil des Actes Administratif (RAA) et sa publicité.

- En 2012, pour le pôle ressources humaines, l'évaluation des agents du département a été dématérialisée. En 2013, le Conseil général a étendu le principe d'évaluation pour les agents Techniciens des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (TEPLE). Cela a permis de réduire notablement les temps de saisies et les impressions.

Un projet de dématérialisation des frais de déplacement, avec une interface avec le progiciel de gestion des paies, est prévu. Ce dernier permet d'éviter les photocopies en plusieurs exemplaires du formulaire des frais de déplacement.

Le service santé et conditions de travail du pôle ressources humaines utilise l'outil « Préventiel », qui permet de gérer les dossiers médicaux des agents et de réaliser les convocations pour les visites médicales.

- Après avoir mis en place un système d'échange de fichiers entre les établissements médico-sociaux et le département, la direction du département numérique a piloté la mise en ligne du portail de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui est opérationnel depuis mai 2012. Ce portail permet aux usagers de suivre les décisions et les paiements des prestations. Par ailleurs, il est également envisagé d'instaurer un accès pour les prestataires, pour le placement et les interventions à domicile des personnes handicapées.

Depuis 2012, le service protection maternelle et infantile abandonne progressivement les documents en version papier pour n'utiliser que les versions numériques. Ceci est déjà mis en œuvre pour :

- les consultations mères et enfants ;
- les Bilans de Santé en Ecole Maternelle (BSEM) ;
- les statistiques d'activité de terrain.

En 2013, l'outil « action sociale de terrain » permettra d'obtenir l'historique des demandes et prestations de chaque bénéficiaire. En 2014, il sera en interface avec d'autres applications métiers et permettra gain de temps, réduction de papier, meilleure traçabilité, amélioration de la productivité et meilleure communication intra-départementale et avec les usagers. L'objectif est d'améliorer la qualité de service rendu aux bénéficiaires.

L'outil «télégestion», opérationnel dès janvier 2013, permet le suivi des interventions en ligne des aides à domicile.

- Pour le pôle finances et audit, la dématérialisation du document budgétaire a été réalisée en adéquation avec le projet national « TOTEM ».

- En faveur des usagers, plusieurs projets de dématérialisations ont été menés :

- Le Conseil général de l'Oise a mis en place, via son site www.oise.fr, un accès aux archives départementales. Tous les usagers peuvent demander l'accès en ligne aux archives départementales, au format numérisé directement téléchargeable, ou demander un accès en salle de lecture.
- 100 % des collègues de l'Oise sont équipés d'un Espace Numérique de Travail (ENT) ayant pour objectif de fournir à chaque acteur de la communauté éducative (enseignant, élève, administratif, technicien, mais aussi parent, intervenant extérieur) un point d'accès unifié à l'ensemble des outils, contenus et services numériques en rapport avec son activité.

- Le département de l'Oise a installé 15 bornes «Visio-public» au sein des maisons du Conseil général et 2 bornes «experts» à la MDPH. Cela donne plus de flexibilité aux usagers, offre un gain de temps pour tous et évite les déplacements. Le département a la volonté de multiplier les applications portées sur le dispositif borne «Visio-public».
- Depuis juin 2012, un outil de gestion des subventions destinées aux associations et aux communes a été mis en place.
- En 2013, la saisie, le suivi et le paiement en ligne des demandes de cartes de transports scolaires ont été dématérialisés.
- Enfin, fort de la politique numérique volontariste menée depuis 2004 et à la faveur du Très Haut Débit qui réduit les inégalités d'accès, le Conseil général s'engage dans une démarche qui vise à réduire les inégalités d'usages. Après Ordi'60, l'ENT, Peo et le site Oise.fr, une nouvelle étape sera franchie avec l'ouverture des données du Conseil général. Ce nouvel outil en cours de définition, au service de la démocratie et des coopérations locales, consistera à mettre à la disposition de tous sur une plateforme en ligne les données produites et collectées par le Conseil général dans une volonté de transparence, de démocratie et d'innovation.

1.3 Une gestion des ressources humaines responsable et résolument orientée vers l'avenir du territoire isarien

Les agents de la collectivité constituent un élément essentiel du fonctionnement du service public départemental. Leurs compétences et leur engagement sont indissociables de la réussite des projets et de la qualité des actions quotidiennes qui sont menées auprès des Isariens. Empreinte de cette philosophie, la politique de gestion des ressources humaines conduite par le pôle ressources humaines (RH) s'attache à la préservation et au développement des femmes et des hommes qui mettent en action le service public départemental.

Dans cette perspective, le pôle RH s'est doté d'un Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH). Ce schéma directeur définit la stratégie du Conseil général de l'Oise en matière de gestion des ressources humaines (GRH) pour la période 2012-2015 et, pour certaines de ses priorités, s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable au sens de l'Agenda 21.

1.3.1 Favoriser l'insertion professionnelle

Etre handi-accueillant

Le département s'est depuis plusieurs années engagé en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des agents reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Plusieurs actions facilitant les conditions de vie, tant professionnelles que personnelles, existent d'ores et déjà pour les agents concernés : aménagement ou adaptation des postes de travail, CESU...

En continuité, les objectifs définis par la collectivité sont :

- de sensibiliser l'ensemble du personnel à la question du handicap et de faire évoluer les représentations ;
- de définir un plan d'actions qualitatif sur la base d'un diagnostic handicap. Ce plan d'actions fera pour partie l'objet d'un conventionnement avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;
- d'atteindre, voire de dépasser le taux légal d'emploi de 6%.

Sur le fondement des orientations précitées, les actions suivantes ont été menées fin 2012 et durant le premier semestre 2013 :

- organisation d'un Forum Handi'Recruit ;
- recrutement d'un référent handicap ;
- expérimentation de partenariats avec des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), visant à placer en situation de travail, dans le milieu ordinaire, des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés (RQTH).

➔ **Taux d'emploi d'agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés (au 31 décembre 2012) : 5,88%.**

Soutenir l'emploi des jeunes

Faisant suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2012 de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, le Conseil général a décidé de soutenir le recrutement direct ou indirect de 400 emplois d'avenir.

Au titre des employeurs éligibles, figurent les communes de moins de 5.000 habitants et leurs groupements comprenant au moins une commune de moins de 5.000 habitants, les établissements publics, les bailleurs publics, les associations, les établissements médico-sociaux, en particulier les EHPAD.

Quant aux activités, celles-ci doivent s'articuler avec les priorités du Conseil général et notamment porter sur :

- * l'environnement et le développement durable, notamment les agents de tri et agents d'entretien de circulations douces,
- * l'aide à la personne, notamment les visiteurs de convivialité,
- * le périscolaire au titre desquels l'animation sportive et culturelle...

Véritables tremplins vers la vie professionnelle, les emplois d'avenir offrent aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation d'exclusion, une première expérience dans le milieu du travail, une formation ainsi qu'une qualification. Le recrutement est par ailleurs orienté vers des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

Dans la perspective de soutenir des jeunes en recherche d'emploi, un Forum «emplois d'avenir» s'est tenu sur 3 sites départementaux le 3 juillet 2013, en présence du pôle ressources humaines et des autres pôles du Conseil général, ainsi que des partenaires du dispositif.

➔ **Fortement mobilisée en faveur de ce dispositif, notre collectivité accueille d'ores et déjà 57 jeunes en emplois d'avenir dans ses services.**

1.3.2. Garantir la qualité des conditions de vie au travail

Le renforcement du sentiment d'appartenance

La qualité des conditions de vie au travail passe par des éléments matériels, mais surtout par le rapport que chaque agent entretient avec notre organisation et la façon dont il la perçoit. En amont, l'intégration des agents constitue un processus essentiel. Indissociable d'une étape d'apprentissage et d'appropriation, l'intégration des nouveaux agents se joue tant au plan du contexte organisationnel, que de l'équipe et du poste de travail. Partant, elle suppose une politique active de gestion des ressources humaines qui veille à ce que tout agent, quelles que soient son ancienneté dans l'organisation et l'étape de sa vie professionnelle, s'intègre pleinement et se ressente comme tel, sur les trois plans précités.

Conscient de ces enjeux, le pôle Ressources Humaines (RH) a engagé dès 2012 une réflexion globale sur le processus d'intégration des agents, ainsi que sur un projet de livret d'accueil.

Ce livret, fruit d'une collaboration avec la communication interne et la direction de la communication, a été diffusé en septembre 2013. Il doit permettre aux nouveaux arrivants de prendre rapidement connaissance de leur nouvel environnement de travail. Il apporte ainsi toutes les informations utiles, notamment sur les points suivants : territoires, élus, fonctionnement et compétences du Conseil général, organisation des services, statut et gestion de carrière, vie professionnelle au quotidien.

La santé et la sécurité des agents

La santé des agents constitue une préoccupation constante de notre administration. Dans cette perspective, le pôle RH a la responsabilité de conduire la politique de santé sécurité au travail de la collectivité. Depuis 4 ans, celle-ci se concrétise par un système d'acteurs référents, l'animation d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et la définition d'un plan de prévention. En 2012, a été également instauré un observatoire des risques psycho-sociaux pour une meilleure prévention en ce domaine.

En continuité de ce qui a été engagé, le programme de prévention santé de la collectivité, de fin 2012 à 2013, prévoit :

- de renforcer les moyens dévolus à la politique de santé au travail par la création d'un service de santé internalisé. Dans ce cadre, a été créé un bureau accompagnement et suivi psycho-social avec 2 psychologues du travail et 2 assistantes sociales.
- d'intensifier les actions de prévention afin de limiter les accidents de travail et les maladies professionnelles : élaboration du Document Unique avant la fin de l'exercice 2013, constitution de référentiels en matière d'ergonomie et d'équipements de protection individuels (EPI), systématisation des fiches de risque par métier, formation des encadrants.
- de favoriser le retour à l'emploi des agents placés en congé de longue durée ou de longue maladie, par des dispositifs spécifiques.
- d'apporter une attention particulière aux TEPLÉ, particulièrement exposés aux risques professionnels. Dans cette perspective, une action forte a été engagée envers les personnels départementaux travaillant dans les collèges. Cette démarche appelée « 2013, année collèges » a été initiée dès le dernier trimestre 2012. Elle consiste à rencontrer chacun des 637 agents dans les 66 collèges publics que compte le département, à établir un diagnostic global de l'organisation du travail et à établir des préconisations. Elle donnera lieu à un plan d'actions ciblé.

L'action sociale

L'action sociale fait partie intégrante de la gestion des ressources humaines. Recouvrant un ensemble de prestations, elle vise en particulier à répondre à des enjeux sociaux et humains, à préserver l'équité et à apporter un soutien aux personnels fragilisés économiquement.

L'action sociale de la collectivité est conjointement portée par le pôle RH et le comité des œuvres sociales, organisme de gestion des œuvres sociales du département.

Les actions portées par le pôle RH correspondent principalement à des prestations :

- d'aides à la famille (restauration, garde des jeunes enfants...) ;
- liées aux événements de la vie professionnelle (médaille du travail, chèques cadeaux de fin d'année) et personnelle.

Sur ce dernier aspect, fort du constat de la précarisation d'agents en situation d'arrêt de longue maladie ne bénéficiant pas de couverture sociale complémentaire, en particulier en matière de prévoyance, le département s'est fortement engagé sur cette question. Cette démarche a été rendue possible grâce à l'évolution de la réglementation qui autorise désormais une collectivité territoriale à participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

Après une phase d'enquête visant à identifier les besoins prioritaires au sein de la collectivité, la Commission Permanente, lors de sa réunion du 13 mai 2013, a approuvé un scénario qui assure la couverture des risques pour lesquels les agents s'avèrent le moins protégés, en tenant compte, pour les solutions prévoyance, des niveaux de revenus. La mise en place de solutions concrètes est prévue pour début 2014.

1.3.3. Anticiper et gérer la raréfaction budgétaire

Les contraintes financières que connaissent les départements, ajoutées à l'évolution et à la croissance des besoins en termes de services publics locaux, rendent indispensable de conjuguer une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines à un impératif de stabilisation des dépenses de fonctionnement, et particulièrement des dépenses de personnel.

Depuis 4 ans, des efforts importants ont été réalisés grâce à différentes dispositions : évolution du processus de recrutement, règles de gestion plus strictes en matière de remplacements et de recours à des renforts occasionnels, mise en place d'une équipe de gestionnaires itinérants. Ces efforts sont poursuivis en 2013 avec un objectif de croissance zéro des dépenses de personnel. Tenant compte des hausses structurelles prévisionnelles, cette stabilisation implique plusieurs mesures visant, notamment à contenir la masse salariale, rationaliser les frais de déplacement, décliner une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

1.4 La transversalité et l'évaluation

L'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne du département suit une méthode composée de 5 éléments déterminants que sont la participation de la population et des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue. L'application de ces éléments de méthode a amené le département à mettre en place certaines procédures, comme la démarche qualité, la communication managériale,...

1.4.1 Le projet territorial de développement durable du Conseil général

En décembre 2005, le Conseil général de l'Oise s'est inscrit dans une démarche volontaire en matière de développement durable, en adoptant son Agenda 21 départemental (programme d'actions 2006-2012), fruit d'une vaste concertation en interne et en lien avec le Conseil de Développement Durable de l'Oise (CDDO).

5 ans après son adoption, le département a souhaité actualiser son Agenda 21 afin de disposer d'un outil plus stratégique répondant aux nouveaux enjeux du territoire, plus lisible, et moins complexe.

L'Agenda 21 actualisé a été adopté, à l'unanimité, en Assemblée départementale du 16 décembre 2010.

Alors que l'Agenda 21 initial comprenait 105 actions réparties en 43 objectifs, sa version actualisée fédère 58 actions majeures structurées en 6 thèmes :

- l'exemplarité du département dans la gestion durable de son patrimoine et de son fonctionnement administratif au quotidien ;
- le soutien permanent aux activités économiques solidaires et responsables ;
- l'accessibilité pour tous à l'ensemble du territoire ;
- l'accompagnement personnalisé, source de solidarité envers les Isariens ;
- la gestion durable de la biodiversité et des ressources ;
- le développement territorial isarien équilibré et durable.

Fin 2011, l'Agenda 21 actualisé du Conseil général de l'Oise a été reconnu "Agenda 21 local" au titre de la stratégie nationale de développement durable, dans le cadre de la 6ème session de reconnaissance des Agendas 21 locaux du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et du Logement.

Arrivé au terme de son premier programme d'actions (2006-2012) de l'Agenda 21 et afin de poursuivre ses démarches de développement durable de manière efficace, le Conseil général de l'Oise entame une réflexion pour l'élaboration de son deuxième programme d'actions à l'horizon 2020.

1.4.2. Les avis du Conseil de Développement Durable de l'Oise (CDDO)

En 2012, les 73 membres du CDDO ont rendu des avis sur les dispositifs départementaux suivants :

- le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et la précarité énergétique ;
- Le centre culturel de rencontre Jean-Jacques Rousseau et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- La rénovation du musée départemental de l'Oise et le développement des publics ;
- La promotion des services à la personne au travers de ses composantes numériques et domotiques.

L'exercice de démocratie participative de 2013 a principalement porté sur les usages du numérique et le très haut débit dans l'Oise, les enjeux liés au changement climatique et le développement des énergies renouvelables, et enfin sur l'élargissement des publics à la culture et au tourisme.

2. Les politiques territoriales et le développement durable

Dans le cadre de sa politique développement durable, le département de l'Oise mène des actions à court et long terme au regard des 5 finalités suivantes : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement des Isariens, ainsi qu'une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Il a mis en place des outils et des instances de concertation afin de prendre en compte les attentes de la société civile organisée.

Cette deuxième partie a comme ambition, d'analyser les actions inscrites dans l'Agenda 21 départemental au regard des 5 finalités du développement durable, et d'en analyser les résultats.

2.1 La lutte contre le changement climatique

Hausse du prix des énergies, raréfaction des ressources fossiles et changement climatique constituent un enjeu fort pour les prochaines décennies sur lequel le Conseil général a une capacité d'adaptation et d'innovation certaine.

Le département se mobilise tant sur l'exécution de ses politiques départementales que dans les orientations d'aménagement du territoire, sur une vision de long terme, avec les acteurs de terrain concernés.

Chiffres clés en 2012

34 % des émissions globales du Conseil général sont issues des immobilisations (bâtiments, parkings, véhicules, parc informatique)

32 % de consommation énergétique en moins dans les collèges depuis 2009

«0 Phyto» pour la gestion des routes départementales

32 % du linéaire de la Trans'Oise mis en service (soit 78,7 km)

2.1.1 Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Sur la base du Bilan Carbone® de son patrimoine et de ses services pour l'année 2010, le Conseil général de l'Oise a adopté son Plan Climat Energie interne en Commission Permanente du 17 décembre 2012. Ce plan décline un programme d'une trentaine d'actions, de 2013 à 2015, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité et au fonctionnement du Conseil général. A titre d'exemple, le programme d'actions comporte la mise en place d'une politique d'achats éco-responsable, le développement d'une restauration scolaire durable ou encore l'expérimentation pour le télétravail.

La collecte des données nécessaires à la réalisation de cette étude a été facilitée par la mobilisation des éco-agents répartis au sein de chaque direction mais aussi grâce à l'implication de l'ensemble des agents de la collectivité ayant répondu à l'enquête sur les déplacements.

Le département s'est engagé dès 2013 à poursuivre la démarche sur l'ensemble du territoire, et ainsi réaliser un programme d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés.

La réalisation du PCET du Conseil général de l'Oise se décline en 3 phases que sont :

- Un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le département et une analyse prospective de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique (mi-2013)
- Une concertation sous la forme d'une conférence de lancement et d'ateliers thématiques avec les principaux acteurs du territoire, et en lien avec le CDDO (fin 2013)
- La définition des enjeux et la priorisation des actions du PCET (1^{er} trimestre 2014), pour une adoption par le Conseil général de l'Oise courant 2014

2.1.2 Le plan départemental pour une mobilité durable

Contexte

Le Conseil général de l'Oise a doté en 2013 le territoire d'un programme d'actions ambitieux en matière de mobilité : le **plan départemental pour une mobilité durable (PDMD)** adopté par l'Assemblée départementale en juin 2013. Il témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur de tous les territoires et s'inscrit dans son projet de développement durable de l'Oise. Il concilie les besoins de déplacement des Isariens avec les impératifs de développement économique du territoire, le maintien de la cohésion sociale et la préservation de l'environnement.

4 ambitions

- Une mobilité au service de l'attractivité économique du territoire
- Une mobilité au service de la cohésion sociale
- Une mobilité qui préserve l'environnement et le cadre de vie
- Des voyageurs-citoyens-contribuables conscients de leur mobilité courante

Ce plan prévoit la modernisation et le développement du maillage du territoire par la création de 6 itinéraires d'intérêt régional et de 14 déviations d'agglomérations, le calibrage de 120 km de routes départementales ainsi que la construction ou remise en état d'ouvrages d'art et enfin l'achèvement de 4 opérations du contrat de plan État Région 2000-2006. L'ensemble est estimé à plus d'un milliard d'euros (valeur 2006).

Le département poursuit également au travers de ce plan sa politique volontariste en faveur de la diversité des modes de déplacement en développant des transports collectifs plus modernes et plus accessibles et en concédant de lourds investissements dans les infrastructures pour la pratique des circulations douces.

L'action du département en faveur de cette multi modalité est encore renforcée au travers de la création, à son initiative, du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) mais aussi de son active participation à des projets structurants tels que le canal Seine-Nord Europe, la gouvernance de l'aéroport de BEAUVAIS TILLE, la création du port fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE ou encore le futur barreau TGV/TER Picardie/ROISSY.

Développer les circulations douces

Le département s'engage à promouvoir 3 types de circulations douces, qui sont des espaces aménagés accessibles aux deux roues non motorisés :

- La **Trans'Oise** (voie verte) : 78,7 km réalisés fin 2012 (objectif de 85,7 km aménagés fin 2013, plus de 100 km en 2014 et 240 km hors agglomération à terme)
- Les **circulations douces** (pistes cyclables, voies vertes...)
- Les **circuits de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (équestre, piéton, vélo) qui représentent plus de 3.000 km dans le département :
 - 1.200 km de sentiers de Grande Randonnée ;
 - 800 km de traversées équestres ;
 - plus de 1.000 km de circuits de Promenade et Randonnée (un total de 101 circuits inscrits en 2012, 105 à juillet 2013).

La Trans'Oise traverse 70 communes, 2 communautés d'agglomération, 15 communautés de communes et le PNR Oise Pays de France. Elle s'inscrit notamment sur deux axes internationaux :

- L'Avenue Verte LONDON-PARIS inaugurée à l'occasion des Jeux Olympiques de 2012 ;
- L'Eurovéloroute n°3 – Saint-Jacques à vélo- qui permettra à terme de relier SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (Espagne) à TRONDHEIM (Norvège).

Adopté fin 2010, le Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) permet de favoriser le maillage concerté et cohérent de l'ensemble du territoire départemental tout en garantissant sa connexion avec les départements limitrophes. Ce schéma permet d'établir des priorités et dote le département et les collectivités isariennes d'un outil d'ordonnancement des projets. Le département soutient financièrement les collectivités souhaitant mettre en place des circulations douces.

Avec une volonté de développer le maillage des circulations douces dans l'Oise, les futurs projets de voies vertes sont :

- La **communauté de communes du Pays de Valois** avec l'aménagement d'une voie verte sur le délaissé ferroviaire reliant ORMOY-VILLERS à MAREUIL-SUR-OURCQ, dont l'acquisition a été subventionnée à hauteur de 80% par le département en 2011;
- La **communauté de communes des 3 Forêts** avec la réalisation de la continuité de la Trans'Oise en agglomération de SENLIS sur le délaissé ferroviaire et l'aménagement de la liaison SENLIS (gare)/CHAMANT ;
- L'**Agglomération de la Région de Compiègne** avec la réalisation d'une voie verte en rive droite de l'Oise entre les communes de LE MEUX et ARMANCOURT dont les travaux ont débuté début juillet 2013. Le département subventionne cet aménagement dans le cadre des modalités d'aides définies par le SDCD.

Le développement des infrastructures fluviales et le port de LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Le département par son action en faveur du développement des voies d'eau entend affirmer une volonté forte de soutien à l'économie tout en favorisant une alternative au transport de marchandises par voie routière.

Sans attendre la concrétisation du projet de Canal Seine-Nord Europe, le département s'est engagé, à travers le syndicat mixte du Port Fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE, qui uni le département de l'Oise, l'Agglomération de la Région de Compiègne et la communauté de communes de la Plaine d'Estrées, dans la construction du premier port fluvial d'importance dans l'Oise capable d'accueillir les conteneurs.

Les travaux de création du port fluvial, d'un montant total de 16,2 M€, ont été subventionnés par l'Europe, l'Etat, la Région Picardie et Voies Navigables de France (participation du département de 2,6 M€).

La partie granulats est confiée, par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 20 ans, à CEMEX qui en prend possession début octobre 2013 avec pour objectif de transporter 280.000 tonnes de granulats dès 2018 et d'installer une centrale à béton créateur d'emplois sur le site.

L'exploitant de la partie conteneurs sera choisi à l'issue d'un appel à candidatures. Le trafic attendu est d'au minimum 10.000 conteneurs par an.

2.1.3 L'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments

Contexte

Les bâtiments départementaux et notamment les parkings représentent 36 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Avant même le Grenelle de l'Environnement, le département a favorisé les travaux améliorant l'efficacité énergétique de ses bâtiments existants et s'est engagé dans les collèges de l'Oise.

Objectifs

- Diminuer les consommations en eau et en énergie des bâtiments départementaux et des collèges publics de l'Oise
- Concevoir des bâtiments respectueux de l'environnement

Résultats et perspectives

Depuis de nombreuses années, le département s'est engagé dans une politique de maîtrise des consommations de fluides et énergies de son patrimoine.

- Pour l'ensemble des **collèges publics de l'Oise**, le département a signé un **contrat d'exploitation des installations de chauffage et de traitement d'air sur 2009-2017**. L'objectif du marché de température avec intéressement est de réduire de 10%, a minima et sous 8 ans, les consommations énergétiques (chauffage exclusivement). Le bilan 2012 de ce marché est très encourageant avec une réduction de 32 % des consommations (par rapport aux consommations de 2008/2009), grâce à un meilleur pilotage des installations et des travaux d'amélioration. Les économies représentent près de 1,5 M€ pour la partie chauffage des collèges par rapport au précédent marché et ont réussi à compenser la hausse du coût des énergies.
- Les **travaux d'amélioration de la performance énergétique** sur les bâtiments départementaux porte sur le remplacement d'équipements vétustes par des matériels plus performants, la réalisation d'importants travaux d'entretien et de rénovation (HQE, isolation, double vitrage...) et l'utilisation des énergies propres comme la biomasse et le solaire thermique. Ainsi le rejet de **6.908 tonnes de CO2** a été évité.
- **13 opérations d'amélioration d'efficacité énergétique** sur les bâtiments départementaux en 2012, dont 2 dans les collèges de l'Oise :
 - installation de panneaux solaires thermiques au collège d'Aramont à VERBERIE ;
 - installation de panneaux solaires thermiques au collège René Cassin à BRENOUILLE.

2.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La préservation des milieux naturels sensibles et des ressources de l'Oise est une des grandes priorités du département, conscient de leur qualité, de leur diversité mais aussi de leurs rôles tels que la régulation du climat, la lutte contre l'érosion des sols, le développement touristique et le confort de vie de ses habitants.

Depuis 2009, le département met tout en œuvre pour les préserver et les valoriser dans une perspective de développement durable, avec notamment la gestion raisonnée des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et leur promotion auprès des Isariens et la protection de la ressource en eau.

Chiffres clés en 2012

369 ha d'espaces préservés acquis par le département

247 ENS, dont **16** Grands Ensembles Naturels Sensibles (GENS).

225.736 € pour l'aménagement, la gestion et la valorisation d'ENS

13 milieux forestiers soutenus par le département à hauteur de 293.000 €

95,5 % de la population de l'Oise desservie par une eau de qualité conforme en nitrates

Près de 1.000 km de cours d'eau non domaniaux de l'Oise entretenus et aménagés en 8 ans pour un montant total de **2,7 M €**

96 % des captages en eau de l'Oise disposent de périmètres de protection réglementaires

2.2.1 La préservation des ENS de l'Oise, leur mise en réseau et leur promotion

Contexte

Afin de préserver et valoriser la richesse écologique de l'Oise, le département s'est doté dès 2007 d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, l'Office national des forêts et le Parc naturel régional Oise-Pays de France. Trois types d'aides sont proposés : les aides à l'acquisition pour les collectivités qui veulent avoir la maîtrise foncière de leurs espaces naturels, les aides à l'aménagement et à la restauration pour les propriétaires publics ou privés de ces sites et enfin des aides à l'entretien et à la valorisation, notamment pédagogiques.

Objectifs à l'horizon 2018

- Allier préservation et valorisation du patrimoine naturel isarien, dont les 2 propriétés départementales (Marais de SACY-LE-GRAND et site de THIESCOURT à ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE)
- Soutenir la protection de nouveaux espaces
- Sensibiliser et informer les Isariens aux enjeux écologiques

Résultats et perspectives

1. Dans le cadre de la **préservation des ENS de l'Oise** :

- concernant les zones humides, le département finance une cellule d'assistance technique animée par le Conservatoire depuis 2009. A la suite d'un diagnostic des 16 zones humides réalisé en 2010, certains sites ont fait l'objet d'une contractualisation, de l'élaboration d'un plan de gestion et de la réalisation de travaux de restauration et d'entretien écologique. La cellule d'assistance technique poursuit également une veille sur les zones humides du territoire et la réalisation de diagnostics écologiques sur de nouveaux sites.
- concernant la préservation des milieux forestiers, 10 forêts domaniales ont été soutenues par le département à hauteur de 266.000 € pour leur aménagement et leur gestion en 2012, et 3 forêts privées l'ont été à hauteur de 27.822 €.

A titre exceptionnel, le département a acquis **2 sites «vitrines» caractéristiques des milieux naturels de l'Oise**, avec une zone humide que sont les Marais de SACY et un site forestier de Thiescourt à ELINCOURT SAINTE MARGUERITE :

- Le département a acquis, entre 2002 et 2005, **242 ha aux Marais de SACY**, avec la double volonté de concourir à la préservation de la richesse écologique du site ainsi qu'à sa valorisation auprès du public. Il assure la gestion du site en direct, conformément au plan de gestion décliné en contrats Natura 2000, avec notamment un troupeau de bovins et chevaux qui contribue au maintien de l'ouverture du milieu.
 - Entretien par pâturage extensif adapté aux objectifs écologiques du site et travaux de restauration écologique dans le cadre de la 3^{ème} année du contrat Natura 2000 (2010-2014), le plus important de Picardie.
 - Sensibilisation à la richesse écologique du site lors de la Journée pâturage en septembre 2012 auprès des élus des collectivités locales concernées et lors de « l'Oise Verte et Bleue » les 2 et 3 juin 2012.
 - Travaux de création de la Maison de l'Environnement et d'un cheminement à travers les marais, pour permettre l'accessibilité du site au public, qui débiteront :
 - Pour le cheminement fin 2013 ;
 - Pour la Maison de l'Environnement démarrage prévu fin 2014.
- Le **site forestier départemental d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE**, de 127 ha, a été acquis par le département en 2006, afin de préserver ce milieu forestier présentant de nombreuses espèces remarquables, mais aussi développer des activités de pleine nature et de randonnées.
 - l'entretien des sentiers réalisés en régie avec deux Contrats Unique d'Insertion (CUI) a été poursuivi en 2012.
 - en 2013 les premiers travaux de restauration ont débuté et une large concertation a été lancée afin d'identifier les aménagements adaptés à mettre en place.

2.2.2 La préservation des ressources en eau

Contexte

Afin de lutter contre la pollution, ponctuelle ou diffuse, des eaux souterraines ou superficielles de l'Oise, et garantir ainsi à tous les Isariens, l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante et à un prix acceptable, le département a mis en place de nombreuses actions et aides, en matière de protection de la ressource.

Objectifs

- Protéger la ressource en eau sur l'ensemble de son cycle
- Sensibiliser les Isariens à une utilisation raisonnée de l'eau potable
- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées
- Entretenir les cours d'eau de l'Oise et restaurer la qualité des milieux aquatiques
- Prévenir et lutter contre les inondations

Résultats et perspectives

1. Les services d'assistance technique départementale à l'eau potable (**SATEP**), à l'assainissement (**SATESE**), et à l'entretien des rivières (**CATER**), outre le diagnostic des ouvrages, conseillent et assistent les collectivités locales dans leurs études et projets.

Eau potable

- Les 10 captages prioritaires «Grenelle», les plus menacés par les pollutions diffuses, font l'objet de plan d'actions ou ont une étude de bassin d'alimentation de captage en cours en matière de protection de la ressource, sur les 286 captages départementaux exploités en 2012.

Assainissement

- 103 stations d'épurations suivies avec 126 visites ou bilans sur 24h réalisés en 2012, 2 nouvelles stations mises en service (CONCHY-LES-POTS, ROSOY-EN-MULTIEN) et 2 stations remises aux normes (CHEVRIERES, MILLY-SUR-THERAIN).
- 10 stations en cours de construction ou de mise aux normes en 2012 avec mise en service prévue en 2013.
- 93 dossiers soutenus en matière d'assainissement, pour 6,8 M € de subventions en 2012.
- Un stand présentant le cycle de l'eau a été tenu à la Journée « L'Oise fête la nature et le développement durable » organisée par le Conseil général en avril 2012 à l'attention du grand public.

Rivières

- En 2012, la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) a participé à l'entretien et la restauration des cours d'eau, en poursuivant son soutien à l'Entente Oise Aisne et à l'Institution de la Bresle.
- 10 syndicats de rivières ont été soutenus pour des travaux d'entretien des rivières (100.924 €). La CATER poursuit son accompagnement auprès des techniciens de rivière, en préconisant notamment l'utilisation préférentielle des techniques en génie végétal, et un retour du bon état hydromorphologique.
- Concernant les actions de sensibilisation, une animation de la CATER a été réalisée dans le cadre du programme Jeunes Eco-citoyens auprès des collégiens de l'Oise. Une exposition «rivière» a été également diffusée en 2012 dans les maisons du Conseil général de BRESLES et de NOYON. La CATER sensibilise également les nouveaux agents de la direction adjointe au développement durable et à l'environnement au cours de sorties de terrain. La cellule a également participé à la Journée « L'Oise fête la nature et le développement durable » organisée par le Conseil général en avril 2012 à l'attention du grand public.
- Des efforts restent à faire pour être en conformité avec la réglementation et viser l'objectif du bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015. L'année 2013 sera consacrée à la poursuite des politiques de soutien technique, notamment au travers de l'ATD dans le domaine de l'eau, et financier en coordination avec les Agences de l'eau.
Le Conseil général continuera en 2013 à soutenir l'Entente Oise Aisne dans sa lutte contre les inondations ainsi que l'Institution de la Bresle, et notamment le projet de réouverture de la Verse dans le cadre du PAPI Verse.

2.3 L'épanouissement des Isariens

L'épanouissement et le bien-être des Isariens est une préoccupation majeure du département qui y déploie des efforts conséquents.

Pour garantir l'épanouissement des jeunes, le département de l'Oise place les collégiens au centre des préoccupations du développement durable pour leurs capacités à innover.

Il met également tout en œuvre pour développer les pratiques culturelles et sportives, facteur d'épanouissement personnel et de lien social.

Chiffres clés en 2012

1.552 élèves de l'Oise ayant bénéficié de l'exposition Oise Planète Précieuse

2.500 bénévoles issus de 420 associations participent à « L'Oise fête les sports »

1.020 associations sportives soutenues pour un montant global de près de 6.586.995 €

2.3.1 Les collèges au cœur du développement durable

Contexte

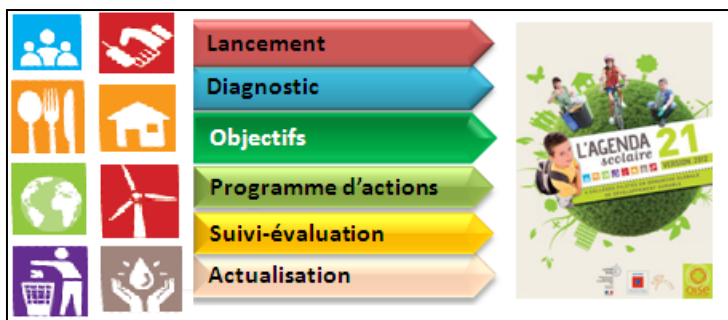
En partenariat étroit avec les services départementaux de l'Education nationale et l'ADEME Picardie, le département de l'Oise s'engage à développer des actions en faveur de l'éducation au développement durable, avec notamment l'accompagnement de 4 collèges-pilotes en démarche d'Agenda 21 scolaire expérimentée de 2008 à 2011. Suite à cette expérimentation, de nouveaux collèges se sont lancés en 2012 dans cette même démarche et s'appuient sur ces expériences compilées dans un livret publié en octobre 2012.

Objectifs des démarches d'Agenda 21 scolaire

- Participation de tous, via a minima une évaluation partagée, idéalement des initiatives éco-responsables : élèves, enseignants, direction, agents, vie scolaire, parents, partenaires.
- Respect des 4 grandes phases de la démarche dans une stratégie d'amélioration continue : diagnostic, objectifs, actions, évaluation.
- Prise en compte des 4 dimensions du développement durable : gouvernance, environnement, économie et êtres humains.
- Articulation des projets avec les enjeux locaux et globaux et transversalité des approches.
- Inscription de la démarche dans la pérennité.

Résultats et perspectives

1. Au terme de cette expérimentation, chaque collège-pilote a travaillé à la valorisation de ses travaux via la publication de son propre **Agenda 21 scolaire**, qui retrace les différentes phases de la démarche : le diagnostic partagé initial, les objectifs fixés, les actions menées, le suivi-évaluation de ces actions et les perspectives à moyen et long termes permettant au collège de poursuivre au-delà de l'accompagnement proposé par le Département.



Méthode suivie pour la retranscription de l'expérimentation dans les 4 collèges pilotes

Publiés en octobre 2012, les 4 Agendas 21 scolaires ont été largement diffusés auprès de l'ensemble des acteurs concernés : les 4 ministères concernés, les élus du Conseil général de l'Oise, l'ensemble des membres du Conseil de Développement Durable de l'Oise, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes de plus de 1.500 habitants de l'Oise, les Régions et Départements de France, les rectorats et académies, les Centres Régionaux de Documentation Pédagogiques, les collèges et lycées de l'Oise, 90 associations départementales impliquées dans l'éducation ou le développement durable, 20 associations nationales également concernées, 6 personnalités et 100 associations du réseau d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable (RITIMO).

Les Agendas 21 scolaires sont également accessibles en format numérique et interactif sur le site du Conseil général de l'Oise : <http://www.oise.fr/mes-services/education-jeunesse/actions-educatives/lagenda-21-scolaire/>

- **En 2013, cet outil servira de support de concertation aux nouveaux collèges souhaitant initier une nouvelle démarche de développement durable.**
2. Cette expérimentation a permis de mettre en exergue l'importance du **Programme Jeunes Eco-Citoyens (PJEC)** qui offre un cadre d'interventions de structures locales venant compléter l'approche du collège, ainsi qu'une assise administrative et financière pour les projets d'éducation au développement durable annuels où l'élève est acteur. En 2012, le PJEC devient le tremplin pour toute démarche d'Agenda 21 scolaire.

→ **En 2013, les associations partenaires du PJEC seront sollicitées pour proposer en 2014 des interventions de soutien à l'élaboration de diagnostics nécessaires à la démarche d'Agenda 21 scolaire.**
 3. L'expérimentation a soutenu des **initiatives écoresponsables innovantes portées par les TEPLE** sur la gestion des déchets, la restauration scolaire ou la gestion différenciée des espaces verts. En 2012, un échange de pratiques sur la gestion différenciée des espaces verts a été initié entre 2 collèges, mettant en exergue l'intérêt éducatif des partages d'expériences entre techniciens du département dans les collèges.

➔ Cet échange sur la gestion différenciée des espaces verts se poursuivra en 2013 et s'ouvrira à 2 nouveaux collèges avec une réflexion commune sur le compostage et la réduction des déchets alimentaires à la source.

Cette action permet :

- aux élèves de :
 - Les impliquer dans le fonctionnement de l'établissement ;
 - Ancrer leurs savoirs et savoirs faire dans la réalité de l'établissement et dans des projets interculturels ;
 - Donner du sens à l'école : lutte contre le décrochage scolaire ;
 - Evoluer dans un collège où la qualité de vie est recherchée.
- aux enseignants de :
 - Eduquer à la complexité par des études de cas réelles où le collège devient un support d'enseignement ;
 - Les impliquer dans le fonctionnement de l'établissement ;
 - Evaluer les élèves sur de nombreux axes du socle commun.
- aux agents de :
 - Faire valoir leurs savoirs, savoir-faire : leur métier ;
 - S'impliquer dans le projet éducatif de l'établissement ;
 - Améliorer leurs pratiques quotidiennes.
- aux direction des établissements scolaires de :
 - Fédérer les acteurs par une démarche qui met en cohérence les projets entre eux ;
 - Mener une démarche d'amélioration continue dans l'établissement.
- aux conseil général de l'Oise de :
 - Optimiser la qualité de vie dans les collèges : accompagnement des TEPLÉ, approvisionnements alimentaire et énergétique, desserte des établissements, entretien des bâtiments et des espaces verts des collèges.
 - Améliorer sa connaissance du rythme d'un établissement scolaire, permettant ainsi d'adapter les dispositifs à leurs besoins.
 - Etre en cohérence avec l'Agenda 21 départemental par les divers plans et schémas départementaux.
 - Mener le projet éducatif du département qui vise un accès à la connaissance et à une réflexion large et à long termes, s'appuyant sur la grille d'analyse proposée par le développement durable : respect de l'environnement, humainement acceptable, économiquement viable.

2.3.2 L'épanouissement par la culture

Contexte

Préserver et promouvoir la richesse de l'identité isarienne, animer les territoires, favoriser la réussite des plus jeunes telles sont les ambitions culturelles du Conseil général de l'Oise.

Objectifs

- Renforcer l'attractivité culturelle de l'Oise et promouvoir les équipements culturels départementaux
- Assurer une programmation culturelle continue, tout au long de l'année, diversifiée et couvrant le territoire, avec une attention particulière en faveur des zones rurales
- Développer une culture pour tous
- Favoriser l'accès aux savoirs

Résultats et perspectives

1. Les Archives départementales accessibles en ligne depuis 2011

Depuis leur création en 1796, les Archives départementales de l'Oise se sont enrichies et développées, tant par les ressources qu'elles proposent, avec près de 31 km linéaires de documents, que par les activités culturelles proposées, comme lors des Journées du patrimoine de 2012 avec la visite commentée de l'exposition « De l'Oise à la lune : Léon FENET, photographies, 1883-1898 ».

Cette exposition a attiré au total près de 4.000 visiteurs dans les locaux des archives départementales et circulera ensuite dans tout le département.

Le site Internet des archives départementales a attiré près de 150.000 visiteurs, qui ont effectué 475.000 visites et visionné plus de 45 millions de pages.

2. Le grand projet de rénovation du musée départemental

Vaste chantier de près de 8 M€, financé par le département avec la participation de la DRAC et de la région, le grand programme de rénovation du musée départemental va courir jusqu'en 2014, avec notamment l'ouverture du 1^{er} étage du Palais Renaissance, où est actuellement situé le musée, prévue fin 2014. Avec cette ouverture les visiteurs découvriront ou redécouvriront des pièces majeures de la collection du Musée départemental, actuellement conservées dans les réserves de l'établissement.

3. 2013, l'année du renouveau pour le Parc Jean-Jacques Rousseau

Dans le cadre de la commémoration du tricentenaire de la naissance du philosophe, le Parc Jean-Jacques ROUSSEAU a bénéficié en 2012 d'importants travaux de rénovation. Après avoir obtenu le label très prisé de Centre culturel de rencontre européen, le parc fait l'objet d'un grand projet de réaménagement en 2013 au bénéfice d'une politique culturelle et artistique ambitieuse.

- Près de 11 M€ auront été investis par le département avec le soutien de la DRAC et de la région pour doter le Centre culturel de rencontre d'équipements artistiques et d'infrastructures d'accueil du public de qualité. Cet investissement aura également permis de poursuivre la réhabilitation des paysages, des ponts et des fabriques du lieu.
- Pour conduire la politique culturelle et artistique du parc d'ERMENONVILLE, le Conseil général a présidé à la création de l'association Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau qui réunit le ministère de la Culture, la région de Picardie, l'Institut de France, la communauté de communes, le Parc naturel régional Oise-Pays de France et Oise Tourisme. Avec l'appui financier de la DRAC et de la région, le Conseil général de l'Oise a doté le Centre culturel de Rencontre d'un budget de fonctionnement de plus de 1,2 M€ et d'une équipe pluri-disciplinaire de 16 personnes.

2.3.3 Les pratiques sportives, source d'épanouissement, de santé et de bien-être

Contexte

Le Conseil général de l'Oise conduit une politique active en faveur du sport, de sa pratique et des acteurs du territoire. Son investissement se poursuit auprès des comités sportifs départementaux mais également auprès des clubs de haut niveau.

Objectifs

Avec près de 12 M€ investis en 2013 pour le sport professionnel et amateur dans l'Oise, cette politique active s'oriente autour de 3 axes :

- l'éducation, l'accessibilité et la promotion de la pratique sportive, avec notamment l'aide au sport scolaire et aux associations sportives isariennes ;
- l'aménagement et l'animation du territoire avec le déploiement de 50 nouveaux équipements sportifs de proximité (ESP) d'ici 2014, la construction et la rénovation d'équipements sportifs dans les communes ;
- le rayonnement, la promotion et le développement du département avec le soutien aux clubs et aux athlètes de haut niveau, l'aide à l'emploi sportif dans les associations, l'aide à la vie sportive locale et le déploiement des emplois d'avenir.

Résultats et perspectives

1. 7^{ème} édition de «L'Oise fête les Sports», le 22 septembre 2012

Avec plus de 25.000 participants en 2012, cet événement organisé par le Conseil général de l'Oise attire tous les sportifs et passionnés de l'Oise. Pas moins de 115 sports sont représentés avec des disciplines comme la balle au tambourin, la voile ou le patinage. En tout, plus de 2.500 bénévoles représentant 420 associations viennent à la rencontre du public.

Le département s'engage à organiser une manifestation éco-responsable avec l'utilisation de gobelets réutilisables aux couleurs de la manifestation, la mise en place du tri sélectif sur les sites ou encore la suppression des supports papier pour toutes les réunions et échanges relatifs à la préparation de l'évènement.

Le Conseil général promeut encore une fois l'opération «Balle jaune» dans l'Oise. Cette initiative a permis de collecter 40.000 balles de tennis usagées pour fabriquer 100 m² d'un sol sportif souple offert à une association au service des personnes en situation de handicap.

2. La 1^{ère} édition du village estival du Conseil général de l'Oise

Avec près de 4.000 participants sur 9 communes rurales, cette nouvelle manifestation de proximité qui s'est déroulée du 9 au 25 juillet 2013, a remporté un vif succès et a prouvé la nécessité d'être implantée au cœur des territoires ruraux en proposant diverses activités sportives, culturelles pour l'ensemble du public. Cela a permis de renforcer le lien social au sein de ses communes rurales et de permettre aux visiteurs de passer une agréable après-midi et découvrir certains services du département.

3. La 2^{ème} édition du coupon Oise Sport

Compte tenu du succès de ce dispositif (48.340 téléchargés pour la saison sportive 2012/2013), le Conseil général a décidé de le reconduire pour la deuxième année consécutive, afin de permettre aux jeunes de moins de 18 ans de bénéficier en 2013 d'une réduction sur leur licence sportive d'un montant de 10 € offerts par le Conseil général de l'Oise. L'édition des coupons se fait jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Il ne peut être attribué qu'un seul coupon Oise Sport par discipline et par bénéficiaire dans la limite de 3 licences sur des disciplines différentes. Les bénéficiaires doivent être obligatoirement domiciliés dans l'Oise et licenciés dans une structure sportive isarienne affiliée à une fédération française sportive hors scolaire.

2.4 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

L'ambition du département est d'offrir plus de proximité et de solidarité aux habitants. Il Place ainsi le renforcement du lien social au cœur de ses priorités.

Pour garantir la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, le département s'engage en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, il s'attache à tisser progressivement une solidarité intergénérationnelle et enfin promouvoir des actions de rénovations urbaines.

Chiffres clés en 2012

4.665 personnes reçues dans les Relais pour l'Autonomie des Personnes

89 places ouvertes pour les personnes âgées dépendantes dont **50** pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

223 conventions contrats uniques d'insertion (CUI) / contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) (tout type de poste confondus) dans le cadre du dispositif «Coup de pouce pour l'emploi»

477 communes de l'Oise couvertes par un document d'urbanisme soit **93 %** de la population

2.4.1 L'autonomie des personnes âgées et handicapées

Contexte

Face au vieillissement de la population, au manque de solutions idoines pour les personnes handicapées psychiques et pour les jeunes de 18-25 avec des déficiences ainsi qu'à la précarisation des personnes retraitées, le département s'engage dans une **démarche de développement durable pour préparer l'avenir des personnes adultes handicapées et des personnes âgées**.

A ce titre, un schéma départemental pour l'autonomie des personnes (2012-2017), à la convergence des secteurs de la gérontologie et du handicap, a été approuvé le 12 juillet 2012.

Objectifs

- Faire évoluer les pratiques de pilotage
- Permettre la souplesse dans le parcours de la personne en fonction de son projet de vie
- Faire du secteur psychiatrique un partenaire des réponses médico-sociales
- Développer les innovations pour favoriser la vie autonome.

Ce dernier axe était au cœur de la réflexion des membres du CDDO, en 2012 sur le « comment bien vieillir dans notre société ? », avec notamment un focus sur :

- Le maintien à domicile des personnes âgées ;
- L'aménagement adapté des logements ;
- La lutte contre l'isolement social.

Résultats et perspectives

1. Le département de l'Oise a innové en lançant dès 2012 l'idée de développer un nouveau concept d'**Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) hors les murs**, plateforme de services permettant à des personnes âgées dépendantes de retarder le plus longtemps possible l'entrée en EHPAD.

Un appel à candidature a été lancé en 2012 sur la base d'un cahier des charges élaboré avec le concours d'acteurs locaux de la politique de gérontologie, représentés dans les comités locaux animés par les Relais pour l'Autonomie des Personnes (RAP) de NOYON et CREIL/CLERMONT.

Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de la Communauté hospitalière du territoire de santé Oise Ouest a été retenu pour un démarrage de l'expérimentation dès le dernier trimestre 2013. Il regroupe les membres des centres hospitaliers de BEAUVAIS, CHAUMONT, CLERMONT, GRANDVILLIERS, CREVECŒUR-LE-GRAND et l'EHPAD de BRETEUIL.

Le projet a l'ambition d'organiser une coordination de proximité et une gouvernance par 5 pôles de services sur 5 bassins de vie, associant tous les acteurs médicaux et sociaux.

Le GCS s'articulera avec tous les acteurs du soutien à domicile et les établissements médico-sociaux d'hébergement sur tout le territoire Oise ouest, et dans un partenariat conventionné pour garantir aux personnes âgées une vie à domicile sécurisée.

La durée de l'expérimentation est fixée à 3 ans reconductibles à compter de la signature d'une convention.

2. Le département a également mis en place un **nouveau service de téléassistance**, assuré par la société GTS depuis le 25 juin 2013. Le marché public correspondant porte sur :

- La location et l'entretien de matériel de téléassistance (transmetteurs et médaillons) ;
- La mise à disposition des données via une solution informatique pour exploiter les données administratives des abonnés ;
- La gestion de l'écoute du service et d'assistance par le titulaire 24/24 heures et 7/7 jours.

Ce service présente 2 nouveautés que sont :

- la professionnalisation du service d'écoute et la création d'un service de psychologues diplômés pour la prévention et de gestion des risques ;
- La fourniture d'équipements de sécurité et de prévention (pack sécurité) en fonction des résultats de l'enquête de recueil des besoins en cours auprès des actuels abonnés.

3. Le lancement d'une **expérimentation d'un « pack lien social »** ayant pour vocation à renforcer le lien social de la personne âgée et de recréer un environnement interactif avec la famille et les amis. Ce pack comprendrait la mise à disposition d'une tablette dédiée aux personnes âgées, le raccordement aux serveurs dédiés au lien social, webcam avec un environnement de base développé ou tout autre matériel, pour une mise en place opérationnelle fin 2013.

2.4.2 La solidarité intergénérationnelle

Contexte

Veiller au bien-être des jeunes dès aujourd'hui, préparer la construction de leur avenir et leur prise d'autonomie par une intégration sociale et une insertion professionnelle, sous-tendent les actions mises en œuvre par le département dans le cadre de son «bouclier social».

Objectifs

- Dynamiser l'aide sociale à l'enfance et développer un dispositif d'accueil adapté aux différentes situations
- Diversifier les projets d'économie solidaire et développer les emplois dans le champ des services à la personne et de l'environnement

Résultats et perspectives

1. Le schéma départemental «enfance-famille» : prévention et protection

A l'horizon 2014, l'objectif est de travailler sur un schéma unique regroupant la protection maternelle et infantile/promotion de la santé et la protection de l'enfance.

- Garantir un accompagnement de qualité auprès des enfants et de leurs familles afin d'assurer la cohérence, la pertinence et l'efficacité des prises en charge proposées par nos services.
- Promouvoir la participation active des familles (parents-enfants) à leur projet de vie individuel en respectant la place des parents.
- Mobiliser la coopération et la coordination de l'ensemble des acteurs partenariaux par la mise en complémentarité de nos compétences au service des familles.

2. La solidarité avec les personnes éloignées de l'emploi

Dans le cadre de son schéma départemental de développement de l'économie sociale et solidaire, le département a lancé fin 2010 le **dispositif « Coup de pouce pour l'emploi : opération 500 contrats aidés »**, maintenu tout au long de l'année 2012 avec :

- Au 31/12/2012 :
 - 61 postes dédiés au sein des services départementaux
 - 23 postes de visiteurs de convivialité sur le territoire départemental
 - 82 postes en communes
 - 41 postes associatifs
- Au titre de l'année 2012, 223 conventions contrats uniques d'insertion (CUI) / contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) signées (tout type de poste confondus)
- Un plan de formation pour les agents du département recrutés en contrat aidé
- Le renouvellement du chantier d'insertion de réhabilitation paysagère du patrimoine départemental sur le site du Parc Jean-Jacques Rousseau pour 12 places (28h hebdomadaires) et un plan de formation spécifique en partenariat avec le Centre de Formation Professionnel de Promotion Agricole (CFPPA) d'AIRION

Le nombre de CUI-CAE conclus au titre de l'année 2012 est tiré du reporting de janvier 2013 et du bilan CUI-CAE 2012 effectué par la direction adjointe de l'action sociale et de l'insertion (DASI adjointe).

Le département a fait de l'emploi et particulièrement de l'emploi des jeunes l'une de ses priorités. Ainsi, il s'est engagé à soutenir 400 emplois d'avenir en :

- recrutant des jeunes en emploi d'avenir dans les services départementaux ;
- soutenant financièrement le recrutement par les partenaires publics et ceux du secteur associatif de jeunes en emploi d'avenir selon des modalités et conditions prédéfinies ;
- organisant des manifestations permettant de promouvoir le dispositif Emploi d'avenir auprès des jeunes et des employeurs potentiels ;
- mettant en œuvre le dispositif « Garantie jeune » en 2014 afin d'amener les jeunes en grande précarité vers l'autonomie et de co-construire un parcours personnalisé visant leur insertion socioprofessionnelle.

2.4.3 La politique de la ville et le logement

Contexte

Depuis près de 10 ans, le département mène une action volontariste en faveur du logement pour répondre concrètement au besoin premier des Isariens, le logement. Aux côtés des collectivités et des bailleurs, à la fois pour relancer la construction de logements, améliorer le cadre de vie et faciliter le parcours résidentiel des publics les plus fragiles, le département a créé des outils innovants, au-delà de ses compétences. Il s'est également fortement investi dans le domaine de la politique de la ville, que ce soit à travers les conventions concernant les Projets de Rénovation Urbaine (PRU) et les dispositifs tels que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Objectifs

- Apporter des réponses adaptées aux besoins des Isariens (parc public et parc privé, locatif et accession)
- Soutenir l'action de collectivités, des associations et des bailleurs
- Faciliter la mise en œuvre de dispositifs en faveur des ménages en difficultés

Résultats et perspectives

1. Les CUCS fondent le partenariat entre notamment l'Etat et les collectivités locales en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Les objectifs sont transversaux et concernent l'habitat et le cadre de vie, l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Le Conseil général de l'Oise est signataire des **5 CUCS** (BEAUVAIS, Communauté d'Agglomération Creilloise, COMPIEGNE, MERU et NOYON). Il apporte son concours aux actions qui sont menées dans ce cadre. Ses compétences propres en matière d'action sociale, d'aide à l'enfance et d'insertion en font un partenaire privilégié.

→ **En 2012, le fonds d'aide aux projets**, créé pour favoriser le développement social de ces quartiers, a permis le financement de **15 projets** pour un total de **147.950 € versés aux structures associatives**. Ces crédits spécifiques viennent s'ajouter à tous les crédits de droit commun déjà mobilisés sur ces quartiers dans des domaines aussi divers que l'action sociale, l'insertion, la culture, l'animation et aux subventions de fonctionnement versées en début d'année aux différentes associations.

2. La rénovation urbaine

En 2012, le département a participé au financement des opérations d'aménagement et d'équipement, via le fonds d'aide à l'investissement (FAI), soit 13 opérations pour plus de 1,3 M€. Pour les opérations relatives au volet logement, une enveloppe de 390.956 € a servi à financer les nouvelles constructions sur ces quartiers et les réhabilitations des logements existants.

Il faut noter également, en 2012, la mise en œuvre d'un second plan de sauvegarde sur le quartier des Rochers (ex-Commanderie) à NOGENT-SUR-OISE.

3. L'accès au logement et le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) approuvé en juin 2013

Après un vaste travail d'élaboration du diagnostic en 2011, et la définition des orientations relatives à l'habitat sur l'Oise en 2012 et sur le premier semestre 2013, le Conseil général de l'Oise a adopté son PDH en Assemblée départementale le 20 juin 2013.

L'objectif du PDH est d'assurer la cohérence des politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat et celles menées sur le reste du département. C'est un outil fondamental à l'échelle départementale, à la fois outil de connaissances et outil de mise en perspective. Il sera un document stratégique pour accompagner, dans les six ans à venir, les grandes évolutions de l'habitat dans l'Oise.

Son approbation implique un réajustement des dispositifs départementaux d'intervention en faveur du logement. Un travail de réécriture d'une nouvelle politique logement sera donc présentée au budget primitif de 2014.

2.5 Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

Les politiques définies par le département ont un impact direct sur les modes de production et de consommation.

Il est donc important que le département participe à la transformation des modes de production et de consommation pour tendre vers des pratiques moins polluantes, plus responsables et plus durables.

Chiffres clés en 2012

100 % des collèges de l'Oise équipés d'un Espace Numérique de Travail

263,5 M € pour l'installation des **278.500** prises Très Haut Débit dans l'Oise d'ici 10 ans

28 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont conventionné avec le département pour un prévisionnel de **753** places

4 entreprises d'insertion (EI) et **1** entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) soutenues, soit **16** postes d'allocataires du RSA créés

19 dossiers reçus aux Prix Chambiges et **4** lauréats

2.5.1. Les Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) et des déchets du BTP (PPGBTP)

Le département rassemble de nombreux équipements de collecte et de traitement des déchets, qui s'organisent en divers établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Afin de rendre cohérente la gestion de ceux-ci et anticiper les besoins à venir, dans le souci du respect des objectifs du Grenelle II, le Conseil général de l'Oise a lancé en 2013 une consultation pour la révision du PPGDND et l'élaboration du PPGBTP.

Ces plans comprennent un vaste travail de diagnostic (étude des gisements et des performances de valorisation, inventaire des capacités de traitement...), d'élaboration de plusieurs scénarii, et enfin d'approfondissement du scénario retenu qui servira de feuille de route pour la planification des déchets non dangereux et du BTP dans l'Oise, pour les 10 années à venir.

Ainsi, au terme des travaux d'élaboration des plans, une série de recommandations seront proposées pour orienter les pratiques des collectivités ayant la compétence de collecte et de traitement des déchets.

Enfin, les plans déchets intégreront également un important volet prévention : réduction à la source des déchets, optimisation du tri, développement de la valorisation organique...

La sensibilisation

Le département contribue à la prévention en organisant des opérations de sensibilisation grand public comme la manifestation «Déchets & Citoyenneté» en partenariat avec la Fondation France Liberté et les Ateliers de la Bergerette. Lors de cette troisième édition en mai 2013, le thème de cette rencontre franco-brésilienne a principalement porté sur le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la gestion des déchets, avec des échanges entre les collégiens, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les industriels et les élus locaux, et les agents des collectivités.

Enfin le Conseil général soutient les acteurs du réemploi en finançant les chantiers d'insertions des recycleries du territoire et en conventionnant avec les Ateliers de la Bergerette pour notamment développer des actions de sensibilisation.

2.5.2. L'aménagement numérique du territoire

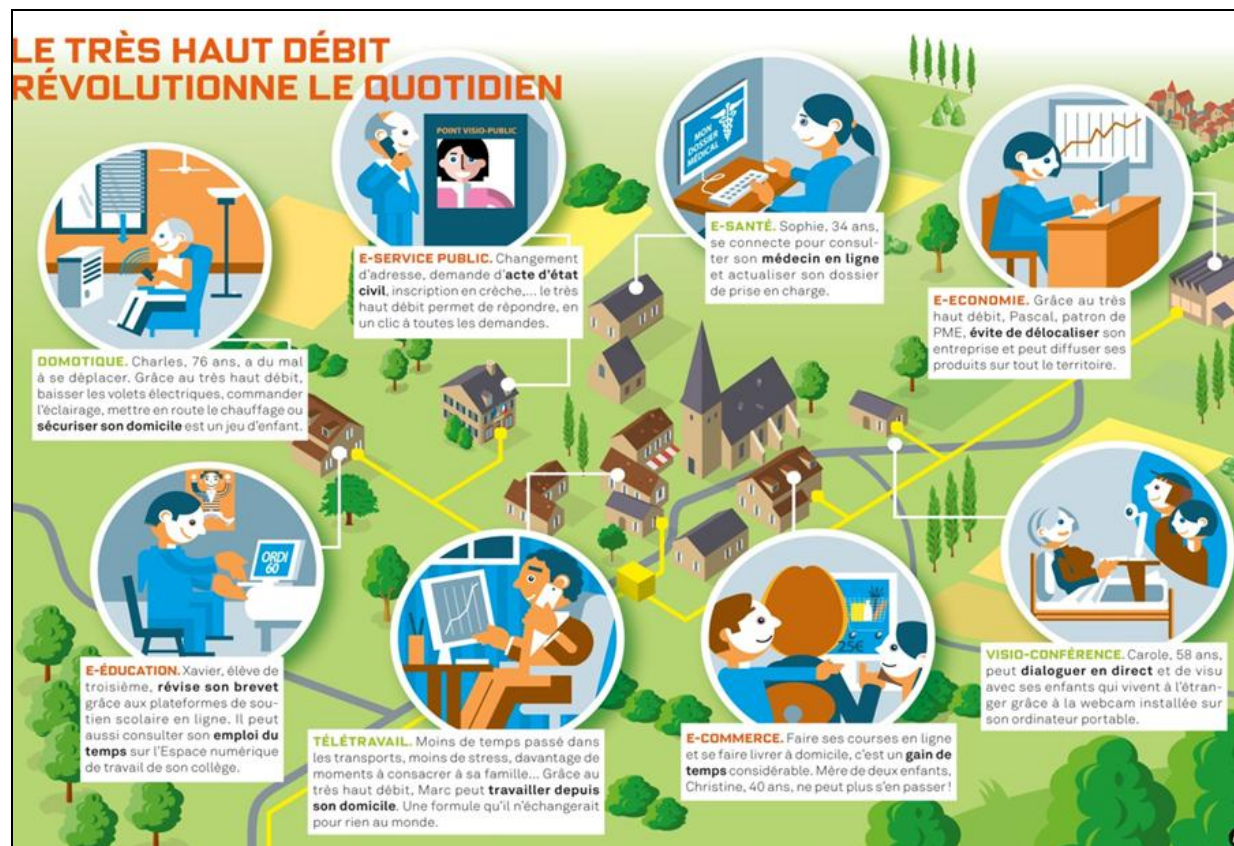
Avec le Très Haut Débit, il s'agit maintenant de passer à la vitesse supérieure pour favoriser le développement des usages et lutter contre la fracture numérique. Avec ce réseau, 200 fois plus rapide que l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), le département se montre à la hauteur des enjeux de demain en prenant dès aujourd'hui une longueur d'avance. L'Oise confirme ainsi son engagement et sa position de pionnière dans l'aménagement numérique, acquise depuis 2004 en matière de haut débit.

C'est un investissement pérenne et de grande ampleur qui couvrira les communes au-delà des seules zones dites AMII (agglomérations de BEAUVAIS, CREIL, COMPIEGNE et CHANTILLY), pour lesquelles les opérateurs ont manifesté des intentions de déploiement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil général le 21 mai 2012, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en fixe les modalités.

D'ici à 2022, tous les foyers auront accès à ce réseau de nouvelle génération. Ce chantier colossal estimé à 263,5 M€ prévoit le déploiement de 10.000 km de fibre optique et la création de 278.500 prises FTTH. Cela concerne 641 communes soit 70 % des foyers isariens. Le raccordement se fera en 2 phases de cinq ans. Certaines communes seront traitées en priorité (2013-2017) : Il s'agit des foyers aujourd'hui les moins bien desservis en ADSL,

Le programme OISE THD permettra de développer l'économie du territoire, grâce aux nouveaux usages liés à la fibre optique : co-working et télétravail, visio-conférence, e-tourisme, e-santé, e-éducation, etc.



Avec cette démarche environnementale, le Conseil général continue à s'engager dans la dématérialisation et à piloter des projets ambitieux pour limiter les déplacements.

2.5.3 L'incitation à une économie sociale et solidaire sur le territoire

Contexte

Depuis 2005, le département de l'Oise a, par ses actions, renforcé les solidarités par son soutien aux plus démunis ou fragiles mais également entre les territoires et ses habitants.

Dès 2008, et dans un contexte économique et social de plus en plus dégradé, le département de l'Oise a souhaité résister à l'extrême financiarisation de l'économie ; il a ainsi été décidé de procéder à la mise en œuvre d'une politique globale d'économie solidaire, avec l'adoption du schéma départemental de cohésion et d'insertion sociale en cours d'élaboration.

Rapport de situation en matière de développement durable du Conseil général de l'Oise

Objectifs

- Développer durablement les territoires
- Garantir les solidarités entre les habitants et les générations
- Favoriser l'innovation sociale
- Consolider et développer les initiatives d'entreprises solidaires

Résultats et perspectives

Adopté en février 2011, le schéma départemental de développement à 5 ans de l'économie sociale et solidaire est une véritable feuille de route précise et complète qui fixe le cap pour les 5 ans à venir, et place l'humain au cœur de l'économie de l'Oise, autour des axes suivants : définition et cadre de l'économie solidaire, animation, promotion, formation, en direction des acteurs, des élus et des Isariens, ingénierie technique et financière et développement de l'économie solidaire au niveau des territoires.

Plusieurs leviers ont été proposés parmi lesquels, la création de 500 emplois aidés, l'utilisation des marchés publics dans la lutte contre l'exclusion et en facteur de cohésion sociale, le soutien à l'agriculture biologique et au développement des circuits courts et de proximité...

Le soutien à l'insertion par l'activité économique

Les entreprises de l'économie solidaire que sont les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent également au développement des territoires. Elles ont par ailleurs une capacité d'innovation sociale qui répond aux orientations du département de l'Oise. En 2012 :

- 28 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont conventionné avec le département pour un prévisionnel de 753 places dont 365 réservées aux allocataires du RSA.
- 298 sorties relatives aux allocataires du RSA ont été réalisées dont 111 sorties positives vers un emploi durable (embauches en CDI, embauches en CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, intégration dans la fonction publique, création ou reprise d'entreprise, en formation qualifiante)
- 4 entreprises d'insertion (EI) et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ont été soutenues financièrement par le département. Elles ont pu proposer 16 postes aux allocataires du RSA.
- 13 associations intermédiaires (AI) ont été soutenues financièrement par le département et ont pu proposer 50 postes aux allocataires du RSA.

2.5.4. Le soutien à l'innovation

Contexte

Le département encourage la création et le développement des entreprises en soutenant financièrement les structures d'aides à la création/reprise d'entreprises que sont les chambres consulaires, la boutique de gestion de l'Oise (BGE Oise), ou les plates-formes d'initiatives locales.

Par l'aide à l'investissement immobilier, le département peut intervenir financièrement pour aider les projets immobiliers des entreprises, créateurs d'emplois.

Par ailleurs, le département travaille à rendre son territoire plus attractif en améliorant les dessertes des zones d'activités et donc des entreprises, en particulier au niveau du Très Haut Débit (THD).

Objectifs

- Sensibiliser les constructeurs publics et privés au développement durable, promouvoir les nouveaux aménagements du département en termes d'architecture, d'intégration à l'environnement et de qualité de vie.
- Valoriser les « Jeunes Talents de l'Oise » à l'initiative économique

Résultats et perspectives

1. Le prix Chambiges qui a évolué depuis l'édition 2011, met en avant l'architecture des maîtres d'œuvres privés et publics qui intègrent une démarche environnementale, une qualité esthétique et innovante et une volonté de développement durable dans leurs nouvelles réalisations.

En 2012, 19 candidats ont posé leur dossier dans les catégories suivantes :

- Constructions et réhabilitations de logements ;
- Constructions et réhabilitations d'activités économiques ;
- Constructions et réhabilitations d'équipements publics.

Le jury du Prix Chambiges a désigné les 4 lauréats suivants en 2012 :

- **Catégorie Constructions et réhabilitations de logements** : La résidence « la clé des champs » à BEAUVAIS (construction de 80 logements pour personnes âgées non dépendantes) - Maître d'ouvrage : SA HLM DU BEAUVAISIS – Architecte : Philippe RUSSO
- **Catégorie Constructions et réhabilitations d'activités économiques** : Extension de la galerie marchande et d'un parking dalle du AUCHAN de NOGENT SUR OISE – Maître d'ouvrage : IMMOCHAN – Architecte : VDDT ARCHITECTES, Laurence DUTRIEUX
- **Catégorie Constructions et réhabilitations d'équipements publics** : Pont sur l'Oise et aménagement des berges à COMPIEGNE – Maître d'ouvrage : l'ARC – Architecte : EXPLORATIONS ARCHITECTURE, Yves PAGES
- Enfin, le jury a souhaité délivrer un Prix coup de cœur à l'EARL VERSCHUERE à SAINT AUBIN EN BRAY.

2. Depuis 2007, le Conseil général organise chaque année le concours « **Jeunes Talents de l'Oise** » ouvert aux jeunes âgés de 20 à 35 ans. Ce prix s'adresse aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises implantées dans le département depuis 1 à 5 années. Son objectif est de récompenser les initiatives des jeunes entrepreneurs.

- La catégorie « Jeunes Talents d'Exception » récompense 3 lauréats pour l'originalité, l'attractivité et l'intérêt départemental de leur entreprise.
- La catégorie « Jeunes Talents d'Avenir » qui distinguent 3 lauréats pour leur initiative et leur potentiel de développement.

Les prix sont décernés par le jury après audition des candidats et selon les critères suivants :

- utilité locale et sociale du projet,
- caractère original voire innovant du projet,
- viabilité économique du projet,
- capacité à pérenniser l'activité.

Un prix « Coup de cœur » sera décerné par le public parmi les 6 lauréats via un vote en ligne sur www.oise.fr.
Le lauréat de ce trophée sera dévoilé lors de la cérémonie de remises des prix.

→ 40 candidatures reçues en 2013

3. Les modalités de dialogue mises en œuvre au sein de la collectivité

Engagé depuis 2005 dans son projet territorial solidaire, le département déploie un large panel de moyens d'information et de sensibilisation, tant en interne qu'auprès des Isariens, pour développer une culture du développement durable.

3.1 La sensibilisation en interne et en externe au développement durable

La question de la sensibilisation autour du projet territorial de l'Oise avec la complexité inhérente au développement durable et celle de l'accessibilité de l'Agenda 21 aux différents publics et forces vives du territoire a souvent été relevée comme gage de pérennité et de mobilisation sur le long terme.

3.1.1 La sensibilisation en interne

1. Le Comité Interne Éco-responsable est composé de 19 agents volontaires répartis dans les différentes directions du Conseil général. Il a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des agents départementaux aux gestes pour une administration éco-responsable.

Après une exposition réalisée en 2011, les éco-agents ont travaillé en 2012 sur la création d'une rubrique dédiée aux éco-gestes sur l'intranet avec une visibilité plus importante.

Les missions de 2012 ont également concernées un cycle de conférences du midi autour des éco-gestes et des pratiques durables dans son activité professionnelle. 3 conférences se sont tenues à BEAUVAIS, mais aussi CREIL et MERU, afin de toucher les agents décentralisés.

L'accent a été mis sur l'impact écologique du courriel et de l'utilisation d'internet avec des outils pratiques pour tenter de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui peuvent en résulter.

Les actions du comité se font aussi plus pratiques lorsqu'il s'agit de mettre en place de nouvelles filières de collecte de déchet, et d'aider à la décision des directions pour la mise en place de pratiques ou des équipements plus écologiques.

En 2013, une action portera sur la sensibilisation des nouveaux arrivants aux éco-gestes et à la politique de développement durable de la collectivité, lors de leur journée d'accueil en leur remettant un guide pratique, l'Agenda 21 départemental et les actions du Comité.

Le comité réalise et diffuse des lettres d'informations par grand thème et dossier. En 2012, les sujets ont portés sur les recycleries et la filière bois énergie. En 2013, les lettres traiteront de la restauration scolaire durable et du soutien à l'agriculture paysanne.

2. Pour la 4^{ème} édition du **concours inter-services « Recycler c'est gagner ... même au bureau !**», 3 catégories de collecte de déchets ont été proposées :

- les bouchons versés au SAMU social,
- les piles recyclées auprès de la société COREPILE,
- les téléphones portables reversés à ORANGE pour avoir une seconde vie, et les bénéfiques sont reversés à EMMAÛS international.

Pour cette édition 2013, de nouveaux records ont été battus, puisque plus de 3.074 tonnes de bouchons, 2.295 tonnes de piles et 27,30 kg de téléphones portables ont été collectés.

→ **34 équipes, soit 182 agents, ont pris part au concours**

→ **1^{ers} prix (pour les membres de l'équipe gagnante de chacune des 3 catégories) : une nuit en tipi pour 2 personnes (camping d'ATTICHY)**

→ **2^{èmes} prix : un séjour « escapade au grand air et au vert » à Amiens et alentours (visite des hortillonnages...)**

→ **3^{èmes} prix : un panier garni**

Les autres équipes ont reçu un diplôme de service éco-responsable ainsi qu'une sacoche développement durable

3.1.2 La sensibilisation en externe

L'Oise a fêté la nature et le développement durable en 2013

La 8^{ème} édition de « L'Oise fête la nature et le développement durable » s'est déroulée le dimanche 8 avril 2013 dans le parc de l'Hôtel du département. La dynamique plus festive, et le format plus familial ont été conservés compte tenu du succès de l'année dernière.

L'évènement reste la vitrine de plus d'une quarantaine d'associations, et des actions départementales représentées par les services.

Pour tester ses connaissances sur l'environnement, un quizz sur le développement durable a été diffusé sur site et sur le site Internet du Conseil général.

Une collecte de bouchons a été également mise en place lors de cette journée puis remis au Samu Social.

→ **3.325 visiteurs pour « L'Oise fête la nature »**